

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent trente-quatrième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 25 février 2020, à 10 h 15

Président(e) : M. Carlos Mario Foradori (Argentine)

GE.20-05154 (F) 010720 030720



* 2 0 0 5 1 5 4 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1534^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous allons poursuivre aujourd'hui le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. J'ai neuf orateurs sur ma liste. Permettez-moi de suspendre la séance afin d'accueillir notre premier invité de marque.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite une chaleureuse bienvenue à Son Excellence M. Gordan Grlić Radman, Ministre des affaires étrangères et européennes de la République de Croatie. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Grlić Radman (Croatie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur Foradori. Permettez-moi de vous féliciter d'assumer le rôle important de Président, et de remercier les présidences précédentes pour ce qu'elles ont accompli. Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter les vues de la Croatie dans le cadre du débat de haut niveau d'aujourd'hui à la Conférence du désarmement. Les efforts déployés par la Conférence demeurent essentiels pour traiter les questions de sécurité et de désarmement les plus importantes à l'échelle mondiale.

La Croatie a forgé son indépendance au début des années 1990, lors d'une guerre cruelle qui a façonné notre architecture de sécurité. Forts de cette expérience, nous savons la valeur de la paix et de la sécurité bien plus que nombre d'autres pays qui n'ont pas connu le drame de la guerre dans leur histoire récente. Depuis lors, la Croatie s'est engagée à préserver un environnement de sécurité stable dans son voisinage et au-delà et à promouvoir le multilatéralisme et un ordre international fondé sur des règles, en particulier dans le domaine du désarmement. Le respect effectif de tous les accords régionaux et internationaux dans ce domaine importe au plus haut point. Malheureusement, nous constatons que les objectifs de désarmement se heurtent à de grandes difficultés sur la scène multilatérale actuelle et nous devons accroître nos efforts pour trouver des solutions durables.

La Conférence du désarmement reste l'instance multilatérale la plus adaptée pour la négociation dans le domaine du désarmement. Nous regrettons qu'elle soit dans l'incapacité d'engager des travaux de fond depuis longtemps et serions favorables à toutes les initiatives susceptibles de remédier à cette situation car nous sommes fermement convaincus que la Conférence pourrait permettre la mise en œuvre cohérente des traités et conventions internationaux pertinents, dans l'intérêt de tous.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le seul instrument global visant à réaliser le désarmement nucléaire tout en préservant le droit des États à poursuivre l'utilisation civile de l'énergie nucléaire. Nous devons favoriser l'universalisation de ce Traité dont c'est le cinquantième anniversaire. La Croatie soutient fermement les trois piliers du Traité et promeut sans relâche la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010. Dans la perspective de la Conférence d'examen de 2020, il est particulièrement important de respecter tous les engagements et obligations contractés au titre du Traité, en particulier ceux qui découlent de l'article VI, afin de garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La Croatie condamne les approches à la carte de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération, lorsqu'il s'agit en particulier de poursuivre une course aux armements dans le cadre d'un jeu à somme nulle. Nous appelons à la désescalade et à la retenue, en particulier en Asie centrale et du Sud, dans la péninsule coréenne et au Moyen-Orient. Le Traité sur la non-prolifération n'est pas un instrument parfait, mais sans lui, le monde aurait été beaucoup moins stable et moins sûr. Nous ne devons épargner aucun effort pour assurer sa viabilité à l'avenir.

Monsieur le Président, nous faisons face à une tendance inquiétante, à savoir que certains États ont annoncé qu'ils allaient assouplir les restrictions à l'emploi des mines terrestres antipersonnel. Permettez-moi de souligner que la Croatie est un partenaire impliqué et fiable qui partage ses connaissances en matière d'opérations de déminage avec

de nombreux pays du monde entier. Les experts croates mènent des activités de déminage difficiles de façon responsable, souvent au risque de leur vie, tout en essayant d'éliminer les traces de mines pour la sécurité des générations futures. Nous invitons les États à s'aligner sur les dispositions de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à les mettre en œuvre sans délai.

La Croatie prône l'autonomisation des femmes, qui jouent un rôle important dans la sécurité et le désarmement ; en particulier dans la reconstruction d'après guerre, le renforcement de la confiance et la réconciliation. Nous avons adopté deux plans d'action nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité qui fête cette année son vingtième anniversaire.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de souligner que la Croatie – qui a déjà le statut d'État observateur auprès de la Conférence du désarmement – est prête à devenir membre de cette instance. Nous soutenons toutes les initiatives qui sont favorables à l'admission de nouveaux membres et, en particulier, les propositions visant à nommer un coordonnateur spécial chargé de diriger les consultations au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence.

La Croatie, en son nom propre, et comme pays qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne, continue de participer pleinement au dialogue constructif visant à renforcer le mécanisme international de désarmement et la sécurité mondiale. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grlić Radman de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, Son Excellence M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Conférence du désarmement. Cette année, nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, dont la création, comme vous le savez, a été rendue possible par la victoire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. C'est cette grande victoire qui a jeté les bases d'un ordre mondial moderne fondé sur la règle du droit international. Le système d'accords multilatéraux sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, un système qui garantit la paix et la sécurité internationale depuis des décennies, a été construit sur ces bases solides. C'est alors qu'a été créé le mécanisme de désarmement sans précédent de l'Organisation des Nations Unies, dont la Conférence du désarmement est un élément clef. Les instruments internationaux les plus importants, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un traité fondamental dont l'entrée en vigueur il y a cinquante ans sera célébrée le 5 mars, ont été élaborés ici, à Genève.

Nous nous souvenons aussi, malheureusement, qu'il y a près de soixante-quinze ans, en lançant des bombes atomiques sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki, les États-Unis, seul État à avoir utilisé ces armes effroyables, ont déclenché une course aux armements nucléaires dont les conséquences se font encore sentir. Dans le même temps, il convient de souligner qu'au cours de la seconde moitié du vingtième siècle, beaucoup a été fait en concertation pour garantir la stabilité stratégique et empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent.

Le vingt et unième siècle a malheureusement vu s'accumuler des tendances dangereuses et destructrices causées par la résurgence de l'égoïsme agressif d'un État en matière de politique étrangère. Le retrait de Washington du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, un traité fondamental pour la stabilité stratégique, en 2002, a porté un rude coup à l'ensemble de l'architecture de maîtrise des armements, de

désarmement et de non-prolifération. Plus récemment, la volonté de dominer partout et d'imposer ses « règles » à la communauté mondiale, au détriment des intérêts des autres États et du droit international, est devenue le moteur principal de la politique des États-Unis. Tous les accords et mécanismes multilatéraux qui empêchent une telle domination sont déclarés obsolètes et inefficaces.

L'an dernier, les États-Unis ont violé le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Des essais en vol de systèmes américains précédemment interdits ont commencé presque aussitôt après. L'intention déclarée est de les déployer dans différentes parties du monde. En annonçant qu'elle se verra contrainte d'agir de même, la Russie a adopté l'approche la plus responsable, en s'engageant unilatéralement à ne pas déployer de missiles terrestres à portée intermédiaire et à plus courte portée dans ces régions du monde tant que des armes équivalentes fabriquées aux États-Unis n'y auront pas fait leur apparition. Nous invitons les États-Unis et leurs alliés à déclarer un moratoire similaire. On a tenté de discréditer notre initiative. Permettez-moi toutefois de vous rappeler que pour dissiper les soupçons, nous avons proposé l'élaboration conjointe d'un régime de vérification pouvant s'appliquer à un tel moratoire. En faisant la sourde oreille à cette proposition honnête, les États-Unis n'ont fait que confirmer que les véritables raisons de la destruction du Traité n'ont rien à voir avec la position et les actes de la Russie.

Les projets des États-Unis, de la France et de l'Alliance de l'Atlantique Nord en général de déployer des armes dans l'espace vont en se concrétisant. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas trop tard pour proposer des mesures généralement acceptables susceptibles d'empêcher un affrontement armé dans l'espace. La seule proposition constructive à cet égard, qui a été présentée à la Conférence par la Russie et la Chine, reste le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Le projet de traité est complet et ouvert à un vaste processus de négociation. Pendant qu'un traité prend forme, les engagements politiques visant à s'abstenir d'être les premiers à déployer des armes dans l'espace peuvent jouer un rôle stabilisateur. Cette initiative ne cesse de gagner des adeptes.

L'incertitude quant au sort du Nouveau Traité START est préoccupante. L'année dernière, depuis cette tribune, je vous ai dit pourquoi nous jugions important de le préserver. Un renouvellement du Nouveau Traité START serait un moyen raisonnable d'empêcher une nouvelle érosion de la stabilité stratégique, d'éviter un effondrement total des mécanismes de contrôle et de limitation des armes nucléaires et de gagner du temps pour l'examen des approches concernant la maîtrise des nouvelles armes et technologies militaires. Le Président russe Vladimir Poutine a donc proposé aux États-Unis de proroger le Nouveau Traité START sans aucune condition préalable. Nous attendons une réponse.

Nous constatons avec une grande inquiétude que, dans les nouveaux principes directeurs américains, le seuil de l'emploi des armes nucléaires a été considérablement abaissé. Il convient de noter que ce changement s'inscrit dans le contexte du refus – du refus officiel, je tiens à le souligner – des États-Unis de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de la poursuite du déploiement d'armes nucléaires américaines sur le territoire de certains de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de la pratique actuelle des opérations nucléaires dites conjointes. Les Américains sont même allés jusqu'à mener des exercices de simulation de l'emploi d'armes nucléaires contre des cibles situées sur le territoire russe. Les Européens sont également entraînés dans ces exercices.

Dans le but d'apaiser des tensions créées artificiellement et de préserver la possibilité de poursuivre le dialogue stratégique, nous avons proposé au moins de confirmer – ou, mieux encore, de renforcer – le credo de Gorbatchev et Reagan selon lequel il ne peut y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire et qu'une telle guerre ne doit jamais être menée. Nous pensons que dans la situation actuelle, une telle déclaration enverrait un signal positif à l'ensemble de la communauté internationale. Or, depuis un an et demi, Washington n'a pas non plus répondu à cette proposition.

Nous attendons avec intérêt les travaux constructifs que tous les États intéressés mèneront à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra à New York à la fin du mois d'avril. Je ne vais pas

anticiper les événements. Je ne retiendrai que l'essentiel : dans les circonstances difficiles actuelles, il importe que le résultat de la Conférence d'examen soit un renforcement sans conditions du régime de non-prolifération, qu'un document final soit adopté ou non. Le Traité se suffit lui-même – ses dispositions ont fait leurs preuves au fil du temps, et, dans le contexte actuel, il ne pourrait qu'être préjudiciable de les modifier ou de les interpréter arbitrairement.

Dans le cadre du cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération, la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre 2019, a constitué un événement important et positif. La Russie a activement contribué à son organisation. Il en a principalement résulté le début d'un dialogue ouvert et inclusif sur la recherche d'une solution à ce problème de longue date.

À une époque, l'accord nucléaire avec l'Iran a été un grand succès en matière de non-prolifération. Il y a cinq ans, le monde a poussé un soupir de soulagement avec la conclusion du Plan d'action global commun, un plan destiné à régler la question nucléaire iranienne approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Le Plan a été un exemple de la manière de traiter efficacement une crise qui a failli provoquer un embrasement. Des progrès ont été réalisés lorsque les parties concernées ont manifesté une réelle volonté de s'écouter les unes les autres et de prendre en compte les intérêts de chacun. Aujourd'hui, cependant, nous assistons à l'effondrement de cette réussite incomparable de la diplomatie multilatérale du fait que les États-Unis se sont soustraits aux obligations légales internationales qui leur incombent au titre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et que leurs collègues européens, malgré tous leurs efforts, n'ont pas été capables de jouer leur rôle dans le cadre du soi-disant accord nucléaire. L'Iran n'avait tout simplement pas d'autre choix que de réagir, mais ce faisant, il a profité des moyens parfaitement légitimes prévus dans le Plan d'action global commun en suspendant les limitations strictement volontaires tout en continuant, jusqu'à aujourd'hui, à respecter toutes ses obligations juridiques au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties du pays avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. La Commission mixte des Parties au Plan d'action doit se réunir demain à Vienne, et cette réunion sera naturellement l'occasion, même si nous ne pouvons pas en être certains, de mettre fin à l'escalade avant qu'il ne soit trop tard.

Cette crise profonde continue de s'étendre à toutes les composantes du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Partout, on s'éloigne du dialogue de fond et les discussions sont politisées. Il est décourageant de constater que l'Occident s'est employé à transformer des structures multilatérales de désarmement, autrefois très efficaces et professionnelles, en instruments permettant d'exercer une pression sur les États « indésirables ». À l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, par exemple, nos collègues occidentaux ont réussi à faire adopter une décision tout à fait illégitime de donner au secrétariat technique de l'Organisation le mandat de désigner les coupables en violation directe de la Convention sur les armes chimiques et au mépris total des prérogatives du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des mesures semblables sont prises dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, les travaux sur un régime de vérification multilatéral, juridiquement contraignant et universellement acceptable étant actuellement bloqués. À la place de ces travaux, nous voyons que l'on tente d'utiliser le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour dissimuler les relations bilatérales non transparentes que les États-Unis ont établies avec les partenaires qui les intéressent dans les domaines de la sécurité biologique.

En 2019, pour la première fois, la Commission du désarmement n'a pas tenu de session car les autorités américaines n'ont pas délivré de visas au chef et aux autres membres de la délégation russe. Par suite du comportement destructeur de la délégation des États-Unis, il n'a pas été possible de s'entendre sur un rapport de fond concernant les travaux annuels de la Conférence du désarmement. Nous constatons aussi que nos collègues américains tentent actuellement de donner une inclination idéologique aux travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Tout cela fait que la communauté internationale se fragmente et se détourne ainsi des véritables problèmes de sécurité internationale. Nous demandons à nos collègues

américains de retrouver la voie normale de la coopération et du dialogue respectueux entre États dans le respect de la Charte des Nations Unies et des dispositions de l'Accord de siège relatives à l'entrée sur le territoire des États-Unis.

Des évolutions encourageantes se sont fait jour à la présente session de la Conférence du désarmement : les six délégations qui assureront la présidence cette année ont repris contact sous la présidence algérienne. Nous nous félicitons de cette évolution et de la reprise des efforts visant à adopter un programme de travail. La possibilité est envisagée de rétablir des organes subsidiaires dotés de mandats exploratoires. Cette mesure serait sans aucun doute utile, étant entendu, bien entendu, qu'elle ne saurait se substituer à des progrès vers l'objectif principal – l'ouverture rapide de négociations.

Nous devons tous faire preuve de volonté politique dans les efforts que nous menons pour parvenir à des résultats universellement acceptables. Pour parvenir à un consensus sur l'ouverture de négociations sur la base d'un programme de travail complet et équilibré, nous demandons une fois de plus que l'initiative russe visant à élaborer, dans le cadre de la Conférence du désarmement, une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique soit sérieusement examinée. Le renforcement du cadre juridique international de lutte contre le terrorisme impliquant des armes de destruction massive, dont la menace est très réelle, est dans l'intérêt de tous les États, sans exception. Les négociations pourraient être relancées à la Conférence sur cette base fédératrice.

Nous demandons aussi que l'on réfléchisse à la manière de mettre un terme à la détérioration de l'architecture internationale de maîtrise des armements. La nécessité de relancer les efforts dans ce domaine se reflète dans la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Renforcement et développement du système de traités et d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération », qui a été adoptée par 174 voix contre zéro, avec 5 abstentions. La volonté politique collective ancrée dans cette résolution doit maintenant se traduire par des actes. La Russie est prête à s'engager dans cette entreprise. Elle est également prête à travailler avec tous les membres de la communauté internationale suivant les principes d'égalité et de recherche de consensus en établissant l'équilibre entre les intérêts.

C'est précisément cette coopération multilatérale en vue du règlement des problèmes mondiaux que les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont espéré. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont un rôle fédérateur particulier à jouer en s'appuyant sur la Charte des Nations Unies pour formuler des propositions actualisées en faveur de la stabilité mondiale qui devraient démontrer, à ce moment critique, la responsabilité particulière qui leur incombe en matière de paix et de sécurité internationales.

Comme vous le savez, le Président russe Vladimir Poutine a invité ses collègues à organiser un sommet des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ce sommet serait par nature un point de départ pour la prise de décisions déterminantes dans l'intérêt de toute la communauté internationale. Cette proposition a suscité des réactions encourageantes. Nous allons travailler pour faire en sorte que cela devienne une réalité.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Lavrov de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (parle en anglais) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité de marque, Son Excellence Lord Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Ahmad (Royaume-Uni) (parle en anglais) : Merci, Monsieur le Président et bonjour. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre nomination et de vous assurer de la coopération et du soutien constants du Royaume-Uni.

Cette année est importante pour la maîtrise des armements. Le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sa prochaine Conférence d'examen sont des moments importants pour réfléchir à ce que nous avons réalisé ensemble au moyen de ce Traité. Beaucoup de choses ont changé depuis 1970, mais les principes fondamentaux des trois piliers du Traité ont perduré. Nous pensons que le Traité a été et reste un grand succès. Il a fortement réduit la propagation des armes nucléaires et constitue toujours le seul cadre crédible pour réduire le nombre d'armes stockées et pour parvenir à un désarmement nucléaire complet. En outre, il a permis à de nombreux États dans le monde de bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, non seulement pour la production d'électricité – que nous jugeons essentielle pour atteindre la neutralité carbone et protéger la planète des pires effets du changement climatique – mais aussi pour des utilisations médicales, agricoles, environnementales et autres. Ces succès réalisés au cours du premier demi-siècle du Traité sont encourageants, mais manifestement il reste encore beaucoup à faire.

Des États comme l'Iran et la Corée du Nord continuent de poser des problèmes de prolifération. Ces problèmes doivent être réglés, c'est pourquoi le Royaume-Uni collabore activement avec ses partenaires pour persuader l'Iran de se conformer à nouveau à l'accord nucléaire historique qu'est le Plan d'action global commun. En outre, malgré le démantèlement d'énormes arsenaux d'ogives, je reconnais que selon certains États, le rythme du désarmement nucléaire reste plus lent que beaucoup ne le souhaiteraient.

Le Royaume-Uni se veut pragmatique à cet égard. Nous restons attachés à l'approche multilatérale et progressive du désarmement, dès lors que la situation en matière de sécurité le permet, et nous avons de solides antécédents en matière de désarmement. Nous avons réduit notre stock d'ogives au niveau minimum compatible avec le maintien d'une dissuasion crédible. Nous observons un moratoire volontaire sur les essais nucléaires et la production de matières fissiles et nos armes nucléaires ne visent plus aucun adversaire depuis plus de vingt ans. Nous donnons aussi l'assurance que le Royaume-Uni n'utilisera ni ne menacera d'utiliser des armes nucléaires contre un État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui respecte ses obligations en matière de non-prolifération. Tout cela a été possible grâce au cadre du Traité sur la non-prolifération, qui, selon nous, reste essentiel pour un monde sûr, prospère et pacifique.

Dans ce contexte et compte tenu de la valeur qu'il attache au Traité, le Royaume-Uni ne ménage pas ses efforts pour que la Conférence d'examen soit un succès. Nous présenterons bien entendu un rapport national sur notre mise en œuvre du Traité depuis la dernière Conférence d'examen. Nous avons déjà publié le projet de rapport. Nous continuons à jouer un rôle de premier plan dans la vérification du désarmement nucléaire. C'est un sujet complexe, mais il sera indispensable d'élaborer des mesures efficaces pour vérifier que le désarmement nucléaire est effectif pour atteindre notre objectif d'un monde sans armes nucléaires. Et en tant que Président du processus de dialogue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P5), nous avons renforcé la transparence et le dialogue entre les États dotés ou non d'armes nucléaires, et avec la société civile. Les États du P5 ont intensifié leurs discussions sous la direction du Royaume-Uni.

Les 12 et 13 février 2020, le Royaume-Uni a accueilli une conférence des États du P5 à Londres. Les discussions ont porté sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération et notamment sur l'amélioration de la transparence et la coopération entre les États du P5 sur une série d'initiatives. Les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité ont examiné de près les initiatives en matière de désarmement, notamment nos doctrines nucléaires, la réduction des risques et un glossaire des termes nucléaires. Dans la logique de la thématique principale de la transparence, la conférence prévoyait une journée permettant à la société civile et aux groupes de réflexion de dialoguer directement et de discuter de ces questions importantes avec les responsables des États du P5. Nous remercions la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France et la Russie pour leur participation constante à ce processus.

Le Royaume-Uni espère que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération aborderont les étapes importantes à venir en étant tous déterminés à tirer parti de nos réalisations communes et à renforcer le Traité en tant que pilier central du système international fondé sur des règles. Trois domaines en particulier requièrent notre attention.

Le premier est le désarmement. Nous devons tous reconnaître que la Conférence du désarmement est bloquée depuis bien trop longtemps. L'année dernière, notre présidence a proposé de sortir de l'impasse en créant de nouveaux organes subsidiaires pour mieux cerner la question et, à terme, préparer le terrain pour des mandats de négociation. Nous pensons que cette proposition pourrait encore constituer la base d'un programme de travail dans un avenir proche. Nous espérons que l'ensemble de mesures que vous avez présenté, Monsieur le Président, pourra être adopté dans le courant de la semaine. Dans l'intervalle, nous restons attachés à l'approche progressive du désarmement multilatéral. C'est pourquoi nous continuons de plaider pour une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires dans le cadre de la Conférence. Le Royaume-Uni est déterminé et disposé à ouvrir la négociation sur un tel traité. Pour témoigner de notre engagement, nous avons observé un moratoire volontaire sur notre production de matières fissiles depuis plus de vingt ans et nous invitons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à nous imiter.

Le deuxième domaine qui requiert notre attention est la définition de comportements responsables dans l'espace afin d'éviter les erreurs de calcul et d'atténuer les menaces. Les menaces qui pèsent sur nos systèmes spatiaux se multiplient sur la Terre et à partir de notre planète, ainsi que dans l'espace. Les nations ont déployé des armes dans l'espace et mettent au point des armes de plus en plus puissantes au sol. Nous devons renforcer la confiance et la transparence entre les puissances spatiales afin de réduire les risques de malentendus, d'erreurs de calcul et d'accidents. Nous voulons travailler avec toutes les nations pour commencer à établir un consensus international sur les comportements responsables dans l'espace et nous avons invité les capitales à participer à ces travaux.

Enfin, dans cette même enceinte où nos prédécesseurs ont négocié la Convention sur les armes chimiques, la troisième priorité de nos travaux doit être de débarrasser le monde de ces armes abjectes une fois pour toutes. Ces dernières années, nous avons constaté des atteintes directes à l'interdiction de l'emploi des armes chimiques : ces armes ont été utilisées pour tuer et mutiler des hommes, des femmes et des enfants au Royaume-Uni, en Iraq, en Malaisie et – à plusieurs reprises et avec des effets dévastateurs et tragiques – en Syrie. En novembre dernier, à la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, deux nouvelles familles d'agents Novitchok ont été ajoutées aux tableaux de la Convention en réaction à l'attaque aux armes chimiques qui a eu lieu dans la belle ville de Salisbury, au Royaume-Uni, en 2018. Nous nous sommes félicités de cette action positive et du message clair qu'elle a envoyé : la communauté internationale ne tolérera en aucun cas l'utilisation d'armes chimiques. Cette année, les États parties doivent en priorité répondre d'une manière appropriée au premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ; un rapport qui imputera la responsabilité des attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous devons continuer à faire respecter et renforcer nos conventions et nos instruments pour faire en sorte qu'ils restent à la fois pertinents et efficaces face aux nouvelles menaces.

Monsieur le Président, pour conclure, le Royaume-Uni reste un fervent partisan du Traité sur la non-prolifération et s'engage en faveur du désarmement nucléaire multilatéral. Nous travaillons d'arrache-pied pour faire que la Conférence d'examen soit couronnée de succès et nous continuerons à œuvrer pour une plus grande transparence, notamment par le biais du processus de dialogue entre les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité. Monsieur le Président, permettez-moi de vous assurer à nouveau du soutien constant de ma délégation. Merci beaucoup.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie Lord Ahmad de Wimbledon de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence et d'accueillir notre prochain invité.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque Son Excellence M. Nikolaos-Georgios Dendias, Ministre des affaires étrangères de la République hellénique. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Dendias (Grèce) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. D'emblée, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter plein succès dans vos efforts. C'est un honneur pour moi de m'adresser à cette Conférence qui, au cours de son mandat, a produit d'importants traités multilatéraux qui continuent à guider la communauté mondiale sur le terrain inconnu de l'environnement géopolitique de l'après-guerre froide.

Monsieur le Président, la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération sont des éléments clefs de la stabilité stratégique dans le cadre de notre système international fondé sur des règles. La Grèce est attachée à une architecture de maîtrise des armements fondée sur des traités, juridiquement contraignante, viable et fonctionnelle, qui soit axée sur la coopération, conforme aux principes du droit international et à même de fournir des garanties de sécurité à tous les États parties et de remédier aux asymétries et aux déséquilibres. À cette fin, la possibilité de vérifier la transparence des capacités militaires modernes en tenant compte des aspects tant quantitatifs que qualitatifs de l'évolution de la situation militaire, renforcera la sécurité et la stabilité. Étant donné que par le passé, la Conférence a produit des résultats tangibles en formulant des accords se renforçant mutuellement, il est grand temps que ses délibérations reprennent sous la forme d'un dialogue honnête, pragmatique et ouvert dans le but de relever les défis traditionnels ou plus récents, comme la sécurité de l'espace et la cybersécurité. Nous devons prendre en compte, premièrement, l'incidence des technologies émergentes sur les capacités des systèmes d'armes ; et deuxièmement, les défis éthiques, juridiques et politiques que ces derniers constituent. Je tiens à souligner l'importance qu'il y a à maintenir un contrôle humain sur le recours à la force, car on ne peut demander à des machines de rendre des comptes.

Aujourd'hui, plus que jamais, la préservation et l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ses trois piliers sont au cœur de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement. L'examen du triptyque de ce Traité doit être au centre des délibérations de la dixième Conférence d'examen, qui doit avoir lieu plus tard dans l'année. Ce n'est que par cette approche équilibrée et globale que nous gagnerons l'élan qui nous guidera vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Monsieur le Président, dans le monde troublé d'aujourd'hui, nous soulignons la nécessité de renouveler les efforts multilatéraux et de redynamiser les organes de négociation multilatéraux, en particulier la Conférence du désarmement. La Conférence doit une fois encore remplir ses obligations envers la communauté internationale. Comme il n'existe pas de solution miracle, nous demeurons résolument convaincus qu'il faut adopter une approche progressive pour aller vers un désarmement nucléaire complet et vérifiable. Il serait opportun de commencer par conclure un traité interdisant la production de matières fissiles, tandis que l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuerait à la paix et à la sécurité internationales. La Grèce exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le rôle complémentaire du traité interdisant la production de matières fissiles et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne peut que donner une impulsion au Traité sur la non-prolifération et renforcer la double hélice du désarmement et de la non-prolifération.

Monsieur le Président, la Grèce est le plus ancien État observateur à avoir officiellement exprimé le souhait de participer aux travaux de la Conférence du désarmement. Permettez-moi donc d'aborder maintenant une question qui revêt une grande importance pour nous. Je veux parler de la question de l'élargissement, qui est prévu à l'article 2 du Règlement intérieur de la Conférence, lequel dispose que « [L]a composition de la Conférence sera revue périodiquement ». De notre point de vue, compte tenu de notre contribution à l'établissement et à la préservation de la paix et de notre engagement constructif dans toutes les instances de désarmement, nous ne voyons aucune raison

légitime ou justification morale à notre maintien dans les limbes. À une époque où les défis mondiaux requièrent des solutions collectives dans le cadre de partenariats globaux, il est anachronique que l'unique instance chargée de négocier dans le domaine du désarmement n'évolue pas en conséquence pour répondre aux exigences du système international de l'après-guerre froide. Dans le même ordre d'idées, subordonner la question de l'élargissement de la composition de la Conférence à des problèmes bilatéraux qui ne concernent en rien les travaux de la Conférence n'est plus de ce temps.

En conclusion, Monsieur le Président, le monde se heurte à de multiples défis de sécurité mondiale. Nous sommes fermement convaincus que la Conférence ne peut pas se permettre de laisser ce blocage durer indéfiniment et qu'elle doit adopter un programme de travail afin de pouvoir enfin entamer des travaux de fond. Si cela n'est pas possible, elle devrait reprendre les délibérations dans le cadre d'organes subsidiaires qui devraient viser à faire converger les points de vue sur toutes les questions à l'ordre du jour. La Grèce est prête, en tant que membre responsable de la communauté internationale et à l'échelle de ses responsabilités, à contribuer au déblocage de la situation. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Dendias de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence et d'accueillir notre prochain invité.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, Son Excellence M^{me} Asako Omi, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M^{me} Omi (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous assure du plein appui et de l'entière coopération de la délégation japonaise. Je voudrais aussi remercier la Secrétaire générale de la Conférence, M^{me} Valoyava, et son équipe, pour leur soutien aux travaux de la Conférence.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. L'objectif commun de la communauté internationale est maintenant d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Le Japon, seul pays à avoir souffert de bombardements atomiques pendant une guerre, n'ignore rien des conséquences catastrophiques qu'entraîne l'utilisation de ces armes. C'est pourquoi il est de notre responsabilité solennelle de mener les efforts internationaux vers l'élimination totale des armes nucléaires.

Monsieur le Président, nous connaissons une situation difficile en matière de sécurité internationale. Il existe différentes approches pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et différents points de vue sur la meilleure façon de faire progresser le désarmement nucléaire de manière concrète et pratique. L'année dernière, le Japon a soumis à l'Assemblée générale un projet de résolution qui a été adopté avec l'appui de 160 pays. Dans la résolution, les États Membres sont encouragés à prendre immédiatement des mesures collectives et à engager un dialogue tourné vers l'avenir sur le désarmement. Elle réaffirme la responsabilité qui incombe à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de rester engagés à mettre en œuvre pleinement et régulièrement tous les aspects du Traité, y compris l'article VI.

Bien que nous soyons pleinement conscients des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires, il est néanmoins nécessaire de faire face aux menaces réelles pour la sécurité. Par cette résolution, le Japon a souligné l'importance qu'il y a à promouvoir des mesures réalistes et pratiques à prendre de façon concertée par les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. Le Japon est convaincu que cette résolution offre une base solide pour réaliser des progrès substantiels en matière de désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale chargée de négocier dans le domaine du désarmement qui rassemble les principales parties prenantes,

y compris tous les pays dotés d'armes nucléaires. En tant que membres d'un organe aussi essentiel, il nous appartient ensemble d'obtenir des résultats tangibles. Cependant, la Conférence est dans l'impasse depuis plus de vingt ans. Elle devrait être un cadre dans lequel les États membres sont disposés à comprendre les points de vue divergents et à faire des compromis tout en cherchant un terrain d'entente. En nous appuyant sur les négociations précédentes, nous devons établir un ordre de priorité pour les discussions de fond sur les points de l'ordre du jour en fonction de leur degré de maturité. Dans ce contexte, le Japon répète qu'il importe d'engager immédiatement les négociations concernant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Outre les points traditionnellement inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, il est essentiel de discuter des technologies émergentes, comme il est souligné dans le Programme de désarmement du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il est urgent que la Conférence reprenne ses travaux de fond afin de répondre aux besoins et aux défis actuels. Les discussions sur les méthodes de travail sont importantes pour relancer les travaux de la Conférence. Le Japon salue tout particulièrement les efforts successifs des Présidents précédent et en exercice – l'Ambassadeur Belbaki d'Algérie et l'Ambassadeur Foradori d'Argentine – et des autres Présidents de la présente session pour parvenir à un consensus sur l'adoption d'un programme de travail, y compris la création d'organes subsidiaires. Nous encourageons l'adoption de ce programme de travail afin que la Conférence puisse reprendre les discussions de fond et remplir son mandat le plus tôt possible. Le Japon continuera à soutenir les efforts du Président et des autres présidences de la présente session.

Monsieur le Président, 2020 marque également le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération. Le maintien et le renforcement du Traité – pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires – améliorent la sécurité internationale. Par la résolution qu'il a soumise à l'Assemblée générale, le Japon cherche à obtenir des résultats tangibles pour la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020. Il continuera à faire des propositions concrètes en vue d'une issue positive, en étroite coopération avec les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, sur la base de la Déclaration ministérielle commune de l'Initiative publiée le 23 novembre 2019 à Nagoya (Japon). Et, en s'appuyant sur les résultats du Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire, le Japon a l'intention d'organiser le mois prochain une réunion de type « track 1.5 », dont les résultats seront présentés à la Conférence d'examen.

En parallèle au désarmement nucléaire, nous devrions travailler ensemble sur la non-prolifération nucléaire. Le Japon continue de soutenir le processus entre les États-Unis et la Corée du Nord. Il réaffirme son ferme attachement à l'objectif de démantèlement complet, vérifiable et irréversible des armes de destruction massive et des missiles balistiques de toutes portées de la Corée du Nord, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons à tous les États membres d'appliquer pleinement ces résolutions.

Monsieur le Président, je voudrais souligner, enfin et surtout, que l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires contribue à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'éducation est un outil précieux pour mieux faire comprendre les conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et des risques nucléaires potentiels. L'éducation nourrit les capacités de réflexion critique nécessaires pour nous rapprocher de notre objectif commun. Il est essentiel de mobiliser la jeune génération, les dirigeants de demain, tout en intégrant une perspective de genre dans nos travaux. Je vous remercie de votre attention.

Le Président (parle en anglais) : Je vous remercie, Excellence, de votre déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M^{me} Omi.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (parle en anglais) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque

suivant, Son Excellence M. Cornel Feruță, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Roumanie. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants, je suis heureux et honoré de me présenter devant vous et de pouvoir exprimer mon ferme soutien aux travaux de cette instance unique en son genre dans le domaine des négociations sur le désarmement et la non-prolifération. Je tiens à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Foradori, pour votre accession au rôle important de Président de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter plein succès.

Bien que mon pays souscrive pleinement à la déclaration faite par l'Union européenne le 21 janvier, je voudrais souligner quelques éléments qui revêtent une importance particulière pour mon pays. Nous sommes fondamentalement convaincus que la Conférence reste une instance de négociation multilatérale essentielle. Elle occupe une place unique dans le cadre des organismes multilatéraux traitant de la maîtrise des armements, de la non-prolifération, du désarmement et de toutes les questions connexes, avec un rôle incontestablement important pour la paix et la sécurité internationale. Il est regrettable que la Conférence ne soit toujours pas en mesure d'initier des travaux concrets et d'entamer de véritables négociations. Cela fait trop longtemps que nous nous bornons à exprimer notre inquiétude face à l'incapacité de la Conférence à surmonter ses divergences et à reprendre ses travaux de fond. La Conférence peut potentiellement redevenir une source majeure de solutions aux défis et aux préoccupations auxquels la communauté internationale doit faire face. C'est à nous de réaliser ce potentiel et la Roumanie est prête à jouer son rôle. Je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer que la Roumanie appuie résolument les efforts visant à sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve et à renforcer le programme multilatéral de désarmement. Dans ce contexte, permettez-moi de remercier les six Présidents de la session 2020 pour l'ensemble de documents révisé qui vise à élargir les domaines de convergence, en s'appuyant sur le travail accompli à ce jour et en permettant la reprise des travaux de fond. La Roumanie est prête, en faisant preuve d'ouverture d'esprit, de flexibilité et de volonté politique, à soutenir toutes les propositions concrètes susceptibles de faire l'objet d'un consensus, car nous voulons faire notre part pour trouver une solution. Pour obtenir des résultats tangibles et relancer la Conférence, il importe de parvenir à une convergence de vues. Nous devons nous engager davantage sur le plan politique et faire preuve de plus de détermination dans la prise en compte de nos divergences.

Étant un pays qui accorde une grande importance à la notion de paix par la voie diplomatique, la Roumanie a toujours plaidé en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements qui sont des piliers fondamentaux de l'architecture de sécurité internationale. À l'approche du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la communauté internationale devrait saluer le franc succès de cet instrument. Il a remarquablement bien résisté à l'épreuve du temps et a contribué de manière presque inégalée à rendre notre monde plus sûr. Ce travail doit se poursuivre. C'est pourquoi nous considérons que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de 2020 représente une occasion majeure pour les États de renouveler et de renforcer leur attachement au Traité en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et élément important pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous devrions tous nous efforcer de renforcer encore le cadre du Traité et de contribuer à la Conférence d'examen de 2020 par des mesures concrètes, efficaces et tournées vers l'avenir. Ensemble, nous devrions réussir à gérer de manière appropriée la fin du cycle actuel d'examen, en prenant acte des domaines où le Traité a été mis en œuvre avec succès. En bref, pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès, nous devons dresser un bilan honnête des progrès accomplis et utiliser cette évaluation comme point de départ de mesures de suivi concrètes.

La Roumanie est prête et disposée à contribuer à faire progresser le désarmement sous tous ses aspects. Nous restons attachés au maintien et à la préservation de l'intégrité du Traité sur la non-prolifération. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de

responsabilité et de travailler ensemble pour atteindre l'objectif de l'universalité du Traité et pour renforcer sa mise en œuvre dans les trois piliers, qui sont d'égale importance et se renforcent mutuellement. Lorsque nous rencontrons un désaccord sur le rythme de la mise en œuvre des dispositions du Traité, nous devons nous concentrer sur la manière de relever les défis et non sur la modification des mécanismes. Le Traité offre la meilleure voie vers le désarmement nucléaire, sans aucun raccourci, et nous y restons attachés. Nous considérons que des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire multilatéral et de renforcement des régimes internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération ne peuvent être réalisés qu'en tenant compte de l'environnement sécuritaire actuel. En fin de compte, l'issue du processus de révision de 2020 dépendra de notre effort collectif pour renforcer l'autorité du Traité sur la non-prolifération, lequel a jusqu'à présent tenu ses promesses.

Monsieur le Président, nous ne devons pas perdre de vue le fait que le document final de la Conférence d'examen de 2010 préconise des mesures concrètes dans le cadre du régime international de désarmement et de non-prolifération, y compris au sein de la communauté du désarmement à Genève. Pour un processus de désarmement nucléaire irréversible, l'un des aspects essentiels est la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La délégation roumaine a déclaré à plusieurs reprises que l'ouverture de négociations sur ce traité était la prochaine étape logique pour faire progresser le désarmement nucléaire et prévenir la prolifération. Nous sommes également convaincus que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constituerait une nouvelle étape vers un monde plus sûr et plus pacifique. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de travailler ensemble pour faire en sorte que cette question reste une priorité de l'agenda politique international. Nous continuons à soutenir cette initiative.

Les circonstances complexes résultant du difficile climat de sécurité exigent des approches créatives et constructives. C'est dans ce contexte que la Roumanie a salué et soutenu sans réserve l'initiative des États-Unis « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Seule une approche fondée sur une analyse réaliste de notre environnement stratégique, qui évite les attentes trop idéalistes qui nuisent à la crédibilité du Traité sur la non-prolifération, peut nous aider à améliorer la sécurité dans le monde et à accomplir de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire. Compte tenu des menaces nucléaires actuelles et des défis qui pèsent sur le régime de non-prolifération, il nous incombe de renforcer le système international fondé sur des règles en recherchant des solutions multilatérales qui nous permettront de parvenir à une situation plus stable en matière de sécurité mondiale.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en exprimant ma conviction qu'il est en effet grand temps que la Conférence réaffirme son rôle unique pour un monde plus sûr et plus pacifique. Aujourd'hui, il convient au premier chef de maintenir la pertinence de la Conférence. Nous devons tous assumer nos responsabilités en créant un climat de compromis et de flexibilité qui permette la reprise des travaux de fond. C'est à nous d'agir pour préserver et relancer le rôle de la Conférence, pour faire preuve de la volonté politique nécessaire et pour favoriser la compréhension mutuelle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (parle en anglais) : Je vous remercie, Excellence, de votre déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M. Feruță.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (parle en anglais) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, Son Excellence M. Erki Kodar, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Kodar (Estonie) (parle en anglais) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'embrayer de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation. Je voudrais

également adresser mes meilleurs vœux aux autres Présidents de la session de 2020 et les féliciter pour l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve cette année.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Représentants, les conditions de sécurité internationale se sont détériorées ces dernières années et l'ordre international en matière de sécurité fondé sur des règles et des traités a commencé à s'effriter. Il est très préoccupant de constater que certains États ont ignoré des principes fondamentaux du droit international établis de longue date et sont contrevenus à leurs obligations internationales. Face à ce climat incertain, il est urgent de répondre collectivement aux défis mondiaux et régionaux en matière de sécurité et de s'efforcer de maintenir et de renforcer l'architecture de sécurité multilatérale existante.

En janvier, l'Estonie a été élue pour la première fois membre du Conseil de sécurité. Nos priorités au Conseil de sécurité sont notamment de défendre le droit international, d'appliquer des règles et des accords communs, de contrer les agressions et de promouvoir les droits de l'homme. Nous mettrons l'accent sur le lien entre la sécurité internationale et la protection des droits de l'homme et travaillerons à la prévention des conflits. En commémorant le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies cette année, il importe de rappeler que des règles internationales convenues d'un commun accord et des institutions mondiales efficaces et inclusives, à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, sont essentielles pour garantir la paix, la sécurité, les droits de l'homme, la prospérité et le développement durable.

À l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en assurer le succès. Depuis son entrée en vigueur il y a cinquante ans, le Traité sur la non-prolifération est la pierre angulaire des efforts mondiaux déployés en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il est essentiel de renforcer la viabilité du Traité et de consolider son rôle de grand instrument multilatéral de sécurité internationale. L'Estonie partage l'objectif suprême de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et continue de plaider pour qu'une approche progressive soit suivie d'une manière réaliste et responsable.

À cette fin, l'Estonie appelle de ses vœux l'ouverture immédiate, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous rappelons le rapport présenté par le groupe préparatoire d'experts de haut niveau sur la question des matières fissiles, à l'établissement duquel un expert estonien a également participé activement. Nous espérons que la Conférence profitera de l'occasion pour mettre à profit les précieux résultats des travaux entrepris par le groupe.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre forte volonté de participer à ces futures négociations, car nous pensons que les questions d'importance mondiale doivent être traitées par des organes à représentation universelle qui incluent tous les États souverains souhaitant en faire partie. La Conférence a un rôle crucial consistant à négocier des traités multilatéraux de désarmement conformément à son mandat. Nous soulignons que depuis 2001, l'Estonie a demandé à participer pleinement et sur un pied d'égalité, en tant qu'État membre, aux travaux de la Conférence. Nous soutenons l'idée de nommer un coordonnateur spécial chargé de mener des consultations de fond et de présenter des scénarios possibles sur la question de l'élargissement à l'attention des membres de la Conférence. L'Estonie regrette profondément que la demande de statut d'observateur d'un autre membre de l'Union européenne, Chypre, ait été rejetée lors de la séance d'ouverture de cette année.

Monsieur le Président, l'emploi répété d'armes chimiques ces dernières années a gravement compromis l'interdiction universelle de l'utilisation de ces armes. Il est essentiel de préserver et de consolider la norme mondiale interdisant les armes chimiques et de renforcer l'efficacité de la Convention sur les armes chimiques. L'Estonie a pleinement confiance dans le secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et dans le travail indépendant, impartial et professionnel de ses missions d'enquête. Nous accordons une grande importance à la décision prise en 2018 à la session

extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention d'améliorer la capacité de l'Organisation d'identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques et de mettre en place un mécanisme universel d'attribution des responsabilités. Nous nous félicitons de la création de l'Équipe d'enquête et d'identification et nous félicitons le secrétariat technique pour les progrès réalisés à ce jour. Nous attendons avec impatience la publication du premier rapport de l'Équipe, qui sera un premier pas vers l'identification des responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. En outre, l'Estonie se félicite des actions menées dans le cadre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Nous notons avec inquiétude que la prolifération des missiles balistiques, en particulier ceux qui sont capables d'emporter des armes nucléaires, reste un problème grave. À cet égard, nous pensons que le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Code de conduite de La Haye jouent un rôle important dans la prévention de la prolifération des missiles. Nous pensons que l'adhésion de l'Estonie au Régime contribuerait à son renforcement et aux efforts internationaux de non-prolifération. Nous défendons avec force l'adhésion de tous les États membres de l'Union européenne à ce Régime, car ils satisfont tous aux normes et critères les plus élevés qui y sont établis.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction totale des essais nucléaires est un autre défi. Nous appuyons les efforts internationaux déployés à cette fin et exhortons tous les États, en particulier ceux figurant à l'annexe 2 du Traité, à signer et ratifier le Traité sans plus tarder.

Il ne sera possible d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne que par des moyens pacifiques. Les lancements répétés de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée violent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de s'abstenir de toute nouvelle provocation, de prendre des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et de revenir au respect de ses obligations internationales. Tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris ces mesures, tous les pays devraient appliquer strictement les sanctions existantes.

Nous aimerions également demander que la plus grande retenue soit exercée concernant la montée des conflits et pour la stabilité régionale au Moyen-Orient. L'Estonie continue de soutenir le Plan d'action global commun et la mission à long terme de l'Agence internationale de l'énergie atomique visant à vérifier et à contrôler les engagements en matière nucléaire de l'Iran. Nous demandons à l'Iran de continuer à respecter strictement tous ses engagements en matière nucléaire et de se remettre sans délai en conformité avec le Plan d'action global commun.

Monsieur le Président, l'Estonie considère que la cybersécurité est une question cruciale dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales et que les nouvelles menaces nécessitent un nouveau consensus international. La coopération internationale en matière de cybersécurité est devenue particulièrement pertinente pour les États pour ce qui est de prévenir et d'atténuer les activités malveillantes dans le cyberspace. L'Estonie est l'un des principaux partisans de l'élaboration d'un cadre stratégique pour la prévention des conflits et la stabilité dans le cyberspace et nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de faire progresser la compréhension globale de ce cadre dans les instances de l'ONU. L'Estonie participe pour la cinquième fois consécutive aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et elle est honorée d'avoir une délégation qui participe actuellement à la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux ici à Genève. Au fil des ans, les groupes d'experts gouvernementaux sont parvenus à un consensus sur un certain nombre de recommandations que l'Assemblée générale a approuvées à plusieurs reprises. La cybersécurité, la sensibilisation aux normes de comportement responsable des États, l'application du droit international, les mesures de confiance régionales et le renforcement des capacités dans le domaine du cyberspace sont également des priorités pour l'Estonie au sein du Conseil de sécurité.

L'Estonie est également d'avis qu'il faut préserver la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. Il est essentiel de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'empêcher ce dernier de devenir un nouveau théâtre de conflit afin de renforcer la sécurité et la stabilité internationales. Sans exclure la possibilité de négocier à l'avenir une norme juridiquement contraignante globale, efficace et vérifiable, nous pensons que les nations devraient d'abord convenir à titre volontaire de principes régissant les comportements responsables dans l'espace.

Monsieur le Président, de nombreux pays ont abordé la session de la Conférence du désarmement de cette année avec l'espoir de relancer les travaux de fond en vue de négociations concrètes. Nous sommes favorables à une approche pragmatique qui évite les longues discussions de procédure et permette d'établir un calendrier pour les activités de la Conférence, comme l'ont suggéré de nombreux États membres. C'est essentiel pour faire en sorte que la Conférence reste l'unique instance multilatérale chargée de négocier dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'adopter l'ensemble de décisions soumis pendant la présidence algérienne, malgré les efforts importants déployés par le Président pour parvenir à un consensus. Nous espérons vraiment qu'il y aura suffisamment de volonté politique pour trouver un consensus sur la version révisée de l'ensemble de documents au cours de votre présidence, Monsieur le Président.

Pour conclure, l'Estonie est déterminée à contribuer au renforcement de l'application du droit international. Elle reste pleinement attachée au système multilatéral fondé sur des règles et des traités ; à la mise en œuvre effective des instruments de non-prolifération et de maîtrise des armements ; et aux efforts internationaux visant à revitaliser les organes de négociation multilatéraux, en particulier la Conférence du désarmement. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kodar de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, Son Excellence M. Mohsen Baharvand, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et des affaires internationales de la République islamique d'Iran. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Baharvand (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

(L'orateur poursuit en arabe)

Au nom de Dieu le Compatissant, le Miséricordieux.

(L'orateur reprend en anglais)

Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir d'être invité à m'exprimer devant la Conférence du désarmement.

(L'orateur poursuit en espagnol)

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur, pour le travail que vous accomplissez à la Conférence.

(L'orateur reprend en anglais)

Je tiens également à saluer les efforts inlassables et professionnels de la présidence algérienne, première délégation à assumer la présidence en cette session de 2020 de la Conférence.

Cette année est critique pour la communauté du désarmement à Genève, en ce que nous nous rapprochons de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. La République islamique d'Iran, qui soutient résolument le désarmement nucléaire et croit dans le multilatéralisme, exhorte

toutes les parties à faire preuve de bonne foi afin de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Cela ne sera possible que si, tous, nous respectons les engagements que nous avons pris auprès des générations actuelles et futures de libérer notre planète des armes nucléaires, en nous concentrant sur le mandat fondamental de la Conférence. L'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire est une tâche importante que la Conférence doit entreprendre. Nous pensons que la Conférence a une bonne occasion – et une occasion majeure, étant donné la tenue de la Conférence d'examen de 2020 – de lancer des négociations sur le désarmement nucléaire qui fassent partie intégrante de son programme de travail. Nous devons éviter de politiser la Conférence et respecter son règlement intérieur.

Nous attachons une grande importance au fonctionnement efficace de la Conférence, mais nous ne voyons aucun lien entre son blocage de longue date et ses méthodes de travail. En fait, les réalisations historiques de la Conférence ont été rendues possibles par ce même règlement intérieur et ces mêmes méthodes de travail. Nous savons tous que la cause fondamentale de ce blocage critique est le manque de volonté politique de la part de ceux qui, contre la volonté de la très grande majorité de la communauté internationale, n'ont ni le désir ni la motivation de faire avancer le désarmement nucléaire. Nous pensons qu'il faut que la Conférence consacre son temps et son énergie aux préoccupations les plus immédiates que sont le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives, entre autres questions centrales de fond. Nous sommes prêts à travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec d'autres délégations pour que la session de 2020 soit fructueuse.

La Conférence et les organes qui l'ont précédée ont grandement contribué à la cause de la paix et de la sécurité internationales en prenant des mesures essentielles pour un monde libéré de la menace des armes de destruction massive. La Conférence a à son actif la mise en place de traités stratégiques d'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques, où sont prévues la prolifération horizontale des armes nucléaires et la restriction des explosions nucléaires expérimentales. Cependant, son programme de travail est resté dans l'impasse depuis plus de vingt ans. La Conférence est profondément paralysée et incapable de s'acquitter de son mandat essentiel. La délégation iranienne invite instamment tous les membres à s'entendre sur un programme de travail équilibré et complet afin d'entamer sans plus tarder des négociations sur les éléments de fond d'un instrument juridiquement contraignant sur les questions fondamentales. Il incombe à tous les membres de respecter et de défendre la position, le rôle et le mandat de la Conférence en tant qu'unique instance internationale de négociation dans le domaine du désarmement et de s'opposer à toute tentative de transformer cette auguste instance en un organe délibérant.

La détérioration de la sécurité internationale, l'augmentation des dépenses militaires qui atteignent 1 800 milliards de dollars, la disparition des traités de désarmement et de maîtrise des armements, l'érosion du multilatéralisme et la recherche insatiable d'une domination mondiale sont autant de phénomènes extrêmement alarmants et dangereux. Les armes nucléaires font toujours peser une menace existentielle sur l'humanité. Une nouvelle course aux armements nucléaires s'accélère. Le non-respect des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire a sérieusement ébranlé la foi et la confiance dans la capacité et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération à réaliser l'un de ses principaux objectifs, qui est le désarmement nucléaire.

Le déploiement récent d'une nouvelle ogive nucléaire de faible puissance par l'administration des États-Unis a non seulement accru la part qui revient aux armes nucléaires dans la doctrine militaire de ce pays, en violation de ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération mais a également pour effet que les armes nucléaires peuvent s'utiliser tout aussi bien que les armes conventionnelles, ce qui augmente la probabilité d'une guerre nucléaire. Récemment, les États-Unis ont également effectué un exercice militaire pour voir comment cette nouvelle arme nucléaire pourrait être utilisée contre la Russie. De telles provocations doivent être condamnées. Cette politique est menée au détriment de la sécurité de tous à l'échelle mondiale et en violation des obligations des États-Unis au titre du Traité sur la non-prolifération.

Un sentiment de préoccupation et de frustration communes se fait jour, partagé par presque tous les États membres, concernant l'avenir du multilatéralisme. Le manque de respect dont les États-Unis font preuve à l'égard de la volonté collective et des

préoccupations communes de la communauté internationale constitue la menace la plus grave non seulement pour l'objectif du désarmement nucléaire et l'avenir du Traité sur la non-prolifération, mais aussi une atteinte aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'efforts systématiques visant à porter préjudice à la pertinence, à l'importance et à l'efficacité du multilatéralisme; décapiter les institutions multilatérales, fragiliser les accords internationaux et saper le plus ancien principe du droit international, à savoir *pacta sunt servanda*.

Monsieur le Président, le Plan d'action global commun a été conçu pour apaiser toute inquiétude, réelle ou fabriquée, quant à la nature du programme nucléaire pacifique de l'Iran. La République islamique d'Iran a fait preuve de la plus grande retenue et a continué à mettre en œuvre le Plan. Le bilan impeccable du pays a été confirmé plus de 17 fois par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela indique non seulement la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran, mais étaye également la thèse que nous défendons depuis longtemps à savoir que tout cet incident concernant notre programme nucléaire a été utilisé comme prétexte pour faire pression sur notre nation à d'autres fins. Le retrait des États-Unis du Plan d'action global commun, au mépris de leurs engagements et en violation flagrante de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, est l'exemple même d'une attaque vicieuse à l'encontre du multilatéralisme. Non seulement les États-Unis continuent de violer systématiquement leurs engagements au titre de la résolution du Conseil de sécurité, mais ils appellent aussi effrontément les autres à faire de même. Il est étrange que, dans le même temps, ils critiquent l'Iran pour son non-respect du Plan d'action global commun. Nous n'arrivons pas à comprendre la logique de cette diplomatie.

Ainsi, les mesures correctives prises par l'Iran sont pleinement conformes au Plan d'action global commun, en particulier aux paragraphes 26 et 36, et sont réversibles si d'autres participants au plan prennent la décision judicieuse de respecter leurs engagements. Sinon, l'Iran ne pourra pas assumer seul le lourd fardeau du maintien du plus grand succès de la diplomatie multilatérale des deux dernières décennies. Il va sans dire qu'il continue de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et de mettre volontairement en œuvre le Protocole additionnel. La transparence est la marque de fabrique du programme nucléaire pacifique iranien.

Il n'y a pas d'autre voie que la coopération multilatérale et le dialogue entre toutes les parties pour faire face aux problèmes de sécurité. Nous devons protéger le multilatéralisme et les institutions multilatérales contre le danger de l'unilatéralisme. C'est la seule façon de protéger l'État de droit international et de garantir son épanouissement.

Avant de conclure, Monsieur le Président, j'ai appris de mes collègues que certaines délégations, notamment celles de la Pologne et du Royaume-Uni, ont fait des observations sur le programme nucléaire pacifique de l'Iran. Je ne pense pas qu'il existe de mots pour expliquer ce que nous ressentons à ce sujet. S'ils sont préoccupés par cette question, je leur recommande de mettre en œuvre le Plan d'action global commun plutôt que de s'en écarter.

En outre, j'ai eu connaissance du fait que le Ministre des affaires étrangères d'Arabie saoudite faisait des observations à caractère politique à la Conférence sur mon pays et la guerre au Yémen. Je voulais rappeler à Son Excellence que ce n'est pas l'organe politique où examiner et régler des questions bilatérales. La situation au Yémen n'a pas été créée par l'Iran, mais précisément par l'Arabie saoudite. Ce n'est pas l'Iran qui attaque le Yémen, qui tue des enfants yéménites, qui affame la population et qui réduit en esclavage plus de 10 millions de femmes et de filles. Nous avons toujours fait savoir que nous sommes en faveur d'une solution pacifique au conflit yéménite. Mais vous avez déclaré cette guerre et vous continuez à tuer des gens, c'est donc votre problème : veuillez ne pas tenir d'autres responsables, à la Conférence, de ce qui est de votre faute. Vous devez vous rendre compte que nous sommes au XXI^e siècle. Nous ne sommes pas dans les années 1950 ou 1960 : vous ne pouvez pas traiter les autres nations à votre guise. Si vous les attaquez, elles riposteront. Ce n'est pas la faute de l'Iran : c'est votre faute.

Ceci étant dit, je vous remercie, Monsieur le Président. Je vous souhaite plein succès. Nous ferons de notre mieux pour sortir la Conférence de l'impasse afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Baharvand de sa déclaration. Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner Son Excellence.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : La séance reprend. Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Ahmad Faisal bin Muhamad, Ambassadeur et Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Muhamad (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, étant donné que c'est la première fois que la délégation malaisienne prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez être assurés du soutien de mon Gouvernement à la présidence et à toutes les initiatives constructives visant à permettre à la Conférence de remplir son mandat.

Monsieur le Président, 2020 est une année importante qui marque de grandes étapes pour divers instruments et organisations. Par exemple, la Conférence entre dans sa quarante et unième année d'existence ; Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires fête le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation illimitée ; et l'Organisation des Nations Unies elle-même fête ses soixante-quinze ans d'existence. Ces étapes sont importantes, car elles reflètent l'engagement de la communauté internationale en faveur du multilatéralisme et de l'ordre international fondé sur des règles.

L'adhésion de mon pays à la Conférence s'appuie sur son attachement indéfectible à la paix et à la sécurité internationales, au désarmement et à la non-prolifération à l'échelle mondiale et, en particulier, à l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Malaisie continue d'attacher une grande importance à la Conférence, qui, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, a été reconnue comme unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. La Conférence a obtenu de nombreux résultats significatifs depuis sa création en 1979. Comme ses prédécesseurs, elle est fière d'avoir joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une grande partie des instruments qui constituent la base du régime actuel de désarmement et de non-prolifération. Néanmoins, au cours des dernières décennies, elle a été critiquée et minimisée. Elle n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail approprié, ni de progresser dans l'exécution de son mandat de fond consistant à négocier des instruments de désarmement et de maîtrise des armements.

Au fil des ans, elle a évolué vers une approche pragmatique pour faire avancer ses travaux. En 2018, des organes subsidiaires ont été créés, tandis qu'en 2019 – année particulièrement difficile – le consensus est resté hors de portée et seules des discussions thématiques ont été possibles. Cette année, la Conférence a démarré avec une bonne dynamique sous la présidence de l'Algérie en collaboration avec les autres présidences de la session de 2020. Nous avons vu que la Conférence était presque parvenue à adopter l'ensemble de décisions du programme de travail, que nous jugeons complet et élégant. Nous saluons votre approche constructive, Monsieur le Président, qui consiste à poursuivre et à intensifier les travaux menés par votre prédécesseur aux fins d'élaborer un programme de travail qui tienne compte des différents intérêts et priorités de toutes les délégations. Nous notons que le projet d'ensemble de décisions révisé a été distribué hier. Nous l'examinerons attentivement et vous ferons part de notre point de vue en temps utile. La délégation malaisienne estime que pour que la Conférence puisse progresser, tous les États membres doivent faire preuve d'une forte volonté politique et être disposés à faire des compromis et à se montrer aussi souples que possible. Soyez assuré que la délégation malaisienne est prête à le faire.

La persistance des armes nucléaires représente une menace sérieuse pour l'humanité. C'était dans le contexte de son attachement historique au principe de notre objectif commun

d'un monde exempt d'armes nucléaires que la Malaisie a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017 et s'efforce de le ratifier.

Alors même qu'ils préparent la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération en 2020, les États parties à ce Traité doivent s'assurer qu'ils restent attachés à son succès. Nous pensons que même si le Traité est maintenu, quels que soient les résultats de la Conférence d'examen, nous devons être à la hauteur des attentes de la communauté internationale quant à son succès, et non nous situer en deçà. En tant que Président de la grande commission I, la Malaisie continuera à travailler étroitement avec les États parties au Traité sur la non-prolifération et les autres parties prenantes pour créer l'élan nécessaire et améliorer les perspectives de réussite de la Conférence d'examen.

Soyons résolus à remplir nos obligations collectives, à honorer nos engagements et à nous efforcer de progresser par une coopération multilatérale dans le cadre de la Conférence. La délégation malaisienne reste prête à travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres États membres, pour obtenir des résultats positifs à la session de 2020 et aux sessions futures de la Conférence. Nous nous félicitons de toutes les possibilités de faire progresser le programme multilatéral de désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Muhamad de sa déclaration. Je m'excuse pour le problème technique avec le système audio, que nous essayons de résoudre le plus rapidement possible. Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais souhaiter la bienvenue à Son Excellence M. Andreano Erwin, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres organisations internationales à Genève. Je vous remercie, Excellence, de vous exprimer devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Erwin (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assurés que l'Indonésie continuera à apporter son soutien à la Conférence. Je tiens également à remercier la présidence algérienne pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'élaborer un ensemble de mesures comprenant un programme de travail et à former l'espoir que la présidence de l'Argentine soit couronnée de succès.

Pour l'Indonésie, et je crois pour les autres États non dotés d'armes nucléaires qui se sont fidèlement engagés à respecter les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les faits nouveaux survenus dans le domaine du désarmement sont préoccupants. Nous assistons à la réapparition d'une course aux armements nucléaires, de l'emploi d'autres armes de destruction massive dans les conflits et, ces vingt dernières années, de problèmes de sécurité non traditionnels. Nous assistons également à l'effondrement de l'architecture mondiale du désarmement; à l'augmentation des dépenses de défense pour la modernisation nucléaire; à un manque de confiance croissant entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas pourvus; et au peu de cas fait des préoccupations mondiales concernant l'impact humanitaire aveugle d'une explosion d'arme nucléaire.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, la Conférence devrait servir à traiter tous les problèmes de maîtrise des armements et de désarmement. Toutefois, ce n'est un secret pour personne que les travaux de la Conférence sont bloqués depuis vingt-cinq ans. La question de la pertinence de la Conférence et de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales a inévitablement été soulevée.

À ce sujet, Monsieur le Président, permettez-moi de souligner les points suivants. Premièrement, nous devons renforcer l'architecture mondiale de désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire est et doit demeurer la première des priorités en matière de désarmement. La Conférence devrait immédiatement négocier et conclure une convention globale relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction. Nous devrions poursuivre des négociations sur un programme échelonné d'élimination complète des armes nucléaires

assorti d'un calendrier précis. L'Indonésie considère le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comme un instrument adéquat pour atteindre ces objectifs.

Deuxièmement, les garanties de sécurité négatives sont un élément important dans un processus multilatéral visant à réduire les armes nucléaires vers l'« option zéro ». L'Indonésie et les autres États non dotés d'armes nucléaires qui y sont résolus ont le droit légitime de conclure rapidement un accord sur des garanties de sécurité efficaces, universelles, non soumises à conditions, non discriminatoires, irrévocables et juridiquement contraignantes. Malgré les engagements pris antérieurement et de nombreuses initiatives, aucun instrument juridiquement contraignant n'a vu le jour qui garantirait l'obtention de garanties de sécurité négatives. Dans ce contexte, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de tenir leurs promesses.

Troisièmement, l'Indonésie est très attachée à l'élaboration d'un traité équilibré interdisant la production de matières fissiles qui réponde aux préoccupations des États dotés d'armes nucléaires comme des États non dotés d'armes nucléaires. Ce traité devrait être non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable, conformément au mandat énoncé dans le document CD/1299. Le champ d'application du traité ne doit pas se limiter à la production future.

Enfin, nous demandons instamment aux États membres de la Conférence de renforcer leurs efforts collectifs pour faire face aux menaces potentielles de la militarisation de l'espace de l'espace extra-atmosphérique et du cyberspace. L'exploration et l'utilisation de l'espace et des corps célestes devraient être exclusivement pacifiques et conduites au bénéfice de tous les États. Nous demandons instamment à la Conférence d'entamer des travaux de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de parvenir à un instrument multilatéral consensuel et juridiquement contraignant sur cette question.

Je comprends que pour progresser, la Conférence doit avoir un programme de travail équilibré et complet. Il importe donc que le programme de travail soit définitivement mis au point afin que la Conférence puisse accomplir sa véritable mission et remplir ses mandats. À cette fin, j'invite les membres à collaborer de manière constructive et à faire preuve de souplesse. À l'approche du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération, il est temps pour nous de redoubler de volonté politique, de renforcer la confiance les uns vis-à-vis des autres et d'utiliser pleinement cette instance multilatérale pour mettre en œuvre le programme de désarmement mondial. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Erwin de sa déclaration. Je suis désolé pour le désagrément occasionné par ce problème technique. Je donne maintenant la parole à la Représentante des États-Unis qui demande à exercer son droit de réponse.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole dans l'exercice de mon droit de réponse. Premièrement, à la déclaration trompeuse et incendiaire de la Fédération de Russie, qui, une fois de plus, n'accepte aucune responsabilité dans l'extinction d'accords tels que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et rejette entièrement la responsabilité des malheurs du monde sur une seule nation. Si les choses pouvaient seulement être aussi simples !

Monsieur le Président, avant que la Russie n'accuse autrui de mettre en œuvre une politique étrangère agressive et égocentrique, peut-être devrait-elle demander à l'Ukraine, son voisin, ce qu'elle pense de la politique étrangère russe, qui se dit non agressive. Soyons clairs : qu'il s'agisse du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, du Plan d'action global commun ou du nouveau Traité START, les États-Unis ne seront pas les seuls à se conformer à un quelconque traité. Je ne vais pas répéter dans cette salle les nombreuses et flagrantes violations du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire commises par la Russie, mais dire, et je vous prie d'en tenir compte, que les États-Unis ne concluront, n'étendront et ne prorogeront pas un traité dont le respect n'est pas pleinement vérifiable et qui n'est pas également respecté par toutes les parties. Pour que les traités et les accords de maîtrise des armements atteignent un seuil de crédibilité, il faut que toutes les parties s'y conforment

pleinement. En outre, s'agissant d'un climat de sécurité en évolution, dans lequel la Russie et la Chine continuent à développer et à renforcer leurs arsenaux nucléaires, aucun traité ne permettrait de relever efficacement ces défis croissants qui se posent en matière de sécurité et ce serait au mieux faire preuve d'imprévoyance et d'irresponsabilité que de conclure un nouveau traité de sécurité qui n'inclue pas la Russie et la Chine. Les États-Unis ne desserviront pas leur propre sécurité nationale au profit de la Russie et de la Chine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'excuse de cette interruption, mais nous n'avons pas pu résoudre le problème technique avec le système audio, qui pose également problème pour les interprètes. Je vous propose, si vous le voulez bien, de reporter votre déclaration à la prochaine réunion. J'ai aussi d'autres orateurs sur ma liste, mais dans ces circonstances, il va être difficile de les entendre.

M^{me} Plath (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je comprends et je préfère bien évidemment que tout le monde puisse entendre mes propos. Je demande toutefois à pouvoir exercer mon droit de réponse au tout début de la prochaine séance.

Le Président (*parle en anglais*) : Très bien, vous pourrez faire votre déclaration au début de la prochaine séance. Merci beaucoup. Les travaux de la séance plénière de ce matin sont donc terminés. La prochaine séance de la Conférence du désarmement aura lieu demain, mercredi 26 février 2020, à 9 h 45. Nous poursuivrons le débat de haut niveau et entendrons les déclarations des invités de marque de la République bolivarienne du Venezuela, de la Slovénie et de l'Afrique du Sud. Nous veillerons également à ce que les collègues dont la déclaration n'a pu être faite dans son intégralité puissent la répéter, afin que tous soient entendus comme il convient. Je vous remercie pour votre patience. La séance est levée.

La séance est levée à 12 h 55.